GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Mardi 11 Juillet.

AGRICULTURE.

OBSERVATIONS

Sur la culture du Méteil, par un Agriculteur de Normandie.

IL paroît étonnant qu'on veuille ſoutenir que les bons Cultivateurs reprouvent la culture du méteil ; comme il y a dans le Royaume toutes ſortes de natures & qualités de terres, il eſt d'un bon Cultivateur de n'employer que les ſemences qui conviennent à chaque nature & qualité de terre ; car de vouloir forcer la terre, c'eſt perdre ſa peine & ſa ſemence. Ce principe eſt trop conforme aux loix de la nature pour être revoqué en doute. C'eſt une erreur que de croire qu'en améliorant & en fumant les terres de médiocre qualité, on peut les enſemencer en froment. Si ceux qui parlent ainſi en avoient fait les expériences, ils auroient appris, par la pratique, que du froment pur, enſemencé dans un terrein propre au méteil ou bled ramé, eſt dans le cas de trop ſouffrir des intemperies des ſaiſons. Il eſt d'abord expoſé à verſer, parce que la terre n'ayant aſſez de force ni de nerf, n'en peut pas donner à la plante, qui devenue trop veule, eſt facilement couchée par terre ; ce qui n'arrive jamais lorſqu'elle eſt ramée par celle du ſeigle, production analogue à une partie du terrein. Si l'on croit rémédier à la médiocrité du terrein, & lui donner plus de force, en y mettant une grande quantité d'engrais, on ſe trompe encore ; car trop d'engrais feront *épouſſer* la plante qui ne donnera qu'une paille foible, menue, & d'où il ne ſortira que quelques épis maigres. S'il ſurvient beaucoup de chaleurs, le trop d'engrais ne ſervira qu'à brûler la plante & à la faire jaunir, ce qui eſt encore arrivé au commencement du printemps de cette année. La plante du ſeigle, qui couvre ordinairement celle du froment, le garantit de cet accident. Il y a de plus un grand inconvénient à ſemer du froment dans un ſol qui n'eſt propre qu'aux productions de gros méteil ou bled ramé ; c'eſt que s'il ſurvient de trop grandes chaleurs ou des coups de ſoleil, le froment ſemé pur n'étant pas garanti & couvert par le ſeigle, eſt *chauſſonné*, c'eſt-à-dire, que le ſoleil pompe & deſſeche l'épi de froment, lorſqu'il eſt en lait, de façon que l'épi reſte ſans grains, avec ſa plante & ſa paille au vent ; inconvénient qui n'arrivera pas à du froment couvert par la plante du ſeigle.

Enfin quelques quantités d'engrais qu'on puiſſe procurer à un terrein, ſi par ſa qualité & ſa nature il n'eſt pas fait pour produire du froment, les productions de froment ſeront toujours dans le cas d'être expoſées à toutes les intempéries des différentes ſaiſons, & de verſer à plat, ſans pouvoir ſe relever. Je dis plus, quand les ſaiſons ſeroient les plus favorables pour la production du bled froment pur ſemé dans ces ſortes de terreins, on ne devroit pas en conclure qu'il faillût les enſemencer en bled pur plutôt qu'en gros méteil ou bled ramé, puiſqu'il eſt aiſé de prouver par des expérien-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ces mille fois répétées qu'un arpent enſemencé en bled ramé rendra plus de froment, & que ce froment aura plus de qualité que celui qui aura été ſemé ſans mêlange dans une terre qui ne lui eſt pas propre. Il reſtera encore le ſeigle qu'on ſépare aiſément, en faiſant vanner à la pelle le grain après qu'il eſt battu ; cette méthode eſt la meilleure, la plus prompte & la moins pénible de toutes.

A l'égard de ce que l'on dit que le ſeigle eſt plutôt mûr que le froment, je répondrai que l'expérience & la pratique démontrent que le froment & le ſeigle ſemés enſemble viennent en même temps en maturité ; & quand même ils paſſeroient l'un & l'autre la maturité néceſſaire, s'il ſurvenoit un temps capable de faire égrener l'épi, il ne reſteroit pas un grain dans celui de froment avant que l'épi du ſeigle eût perdu ſeulement quelques grains.

Je terminerai cet article en aſſurant qu'on ne perſuadera jamais aux bons Agriculteurs d'abandonner la culture du méteil, qui eſt ſi avantageuſe à tous égards, & dont le principal eſt de multiplier le bon froment. Le Cultivateur y trouve encore ſon intérêt, puiſqu'il le vend beaucoup plus cher que le ſeigle. Il ſuffit, pour s'en convaincre, de ſe tranſporter dans tous les marchés à bled, & de lire les Gazettes du Commerce à l'article *Grains de Paris*. On y voit, entr'autres, que le méteil a été vendu à la Halle depuis 18 à 19 liv. le ſeptier, tandis que le ſeigle ne l'a été que de 13 à 16 livres. Je ne parle pas ici pour les Cultivateurs qui ſçavent par eux-mêmes ces différences de prix, mais pour ceux qui veulent écrire ſur des matieres qu'ils ne connoiſſent pas. J'ajouterai encore qu'un terrein enſemencé en méteil produira une bien plus grande quantité de grain que s'il n'eût été enſemencé qu'en ſeigle. Ainſi pourquoi vouloir proſcrire une culture auſſi avantageuſe & ſi analogue à de certaines eſpeces de terres.

RÉPONSE

De M. Ducarne de Blangy à la Replique de M. Duhoux, inſérée dans la Gazette N°. 48.

Mon intention étoit d'abord, Monſieur, de ne point répondre à votre Replique ; mais j'ai fait réflexion que de cette Réponſe il pourroit réſulter encore quelque bien pour l'éducation des abeilles, ſans compter que d'anciens Praticiens *de mon eſpece*, & qui ſçavent choiſir des expédiens ſi bien imaginés, ne reſtenr pas volontiers court.

Je crois pourtant, en vous répondant, devoir vous prévenir ici, que ſi à l'avenir vous voulez que je vous réponde encore, il faut avoir l'attention de ne plus vous ſervir de termes qui ne conviennent à perſonne, encore moins à une perſonne de votre état ; & comme il eſt très-vrai que mon intention n'a jamais été d'offenſer perſonne, il n'en eſt pas moins vrai que je n'aime point à être offenſé.

Je ne ſçais, Monſieur, ſi M. de Maſſac & M. Perilliat ont dit ce que vous dites ; je ne me rappelle point de l'avoir vu dans les ouvrages que j'ai lus, & vous auriez dû me les indiquer : tout ce que je ſçais, c'eſt que M. de Reaumur paroît prouver le contraire. Voyez ſon 9^e^ Mémoire, page 511 de l'édition de Paris, de l'Imprimerie Royale, in-4°. 1740, & ſur-tout le 10^e^, pag. 553, où il dit, en parlant des ruches qu'il avoit baignées : « dans celle qui fut baignée le 11 » Avril, & de même dans celles qui le furent le 25, il y avoit du couvain dans » tous les états, & des œufs récemment » mis au jour ; ..... mais il n'y avoit ni » couvain ni œufs dans les gâteaux de la » ruche que je baignai le 5 Avril ; & la » mere, que j'en retirai, ne fut pas long-» temps dans le nouveau logement que je » lui donnai, ſans m'apprendre qu'elle étoit » féconde ». Cela eſt-il clair, Monſieur ? Peut-être direz-vous qu'un cas particulier ne fait pas une régle générale ; mais juſqu'à ce que j'aie vu des exemples du contraire, je ſerai toujours reçu à ne croire que le premier.

Ce que vous dites, Monſieur, que ce qui vous confirme encore dans votre opinion que les œufs qui écloſent après l'hyver ont été pondus avant, c'eſt que tous les oiſeaux que vous ſçachiez, hors les domeſtiques, ne pondent que dans le temps qu'ils ſont appariés, ... me fait ſouvenir de ce que j'ai lu dans M. Simon, qui en parlant du ſucre qu'il propoſe de donner aux abeilles pour toute nourriture, page 147

de la troiſième édition ; puiſque les mouches communes, dit-il, s'en nourriſſent bien, pourquoi pas les abeilles ? Il pouvoit ajouter, puiſque les renards mangent bien des poules, pourquoi les lapins n'en mangeroient-ils pas ?

Au reſte je ne dirai point, Monſieur, qu'il ne puiſſe être poſſible que quelques œufs pondus dans le courant d'Octobre n'éclosent qu'après l'hyver ; mais ils ſeront toujours en ſi petit nombre, qu'ils ne mériteront jamais notre atention ; ce ſeront, ſi pourtant le cas eſt poſſible, des œufs qu'un froid trop vif & inattendu aura empêché d'éclorre & de venir à leur perfection quelques jours après avoir été dépoſés dans leurs alvéoles, & dont quelques-uns, peut-être, auront pu gagner la fin de l'hyver ſans accident ; mais il faut pour cela que les alvéoles où ils ont été dépoſés ſoient couvertes avant l'hyver. Mais je m'amuſe ici peut-être à combattre un phantôme qui n'a jamais exiſté, & je dois attendre qu'on m'ait prouvé que ces œufs qu'on dit avoir vus dans les ruches n'y aient pas été dépoſés vers le milieu de Janvier ou le commencement de Février, où les abeilles vont quelquefois aux champs quelques jours de ſuite, & où la mere aura commencé à pondre.

Enfin, Monſieur, vous ne voulez point de la tranſvaſion, & vous préferez la taille, malgré ce qu'en dit M. Palteau : je m'y attendois bien, & rien n'empêche, Monſieur, que vous vous en ſerviez. Chacun a ſon goût, mais ce ne ſera ſûrement pas le mien, & je crois toujours que M. Palteau n'a dit que ce qu'il devoit dire là-deſſus.

Vous nous parlez de la méthode de M. Wilman ; vous la connoiſſez ſans doute, Monſieur : vous en auroit-il beaucoup plus coûté de nous en dire un mot ? Vous auriez rendu ſervice à ceux qui ne ſçavent pas l'Anglois, & en mon particulier, je vous en aurois eu obligation.

Je ne finirai point, Monſieur, ſans vous faire obſerver qu'il me ſemble que dans votre critique vous avez été chercher bien loin ce que vous aviez près de vous. Qu'étoit-il beſoin d'obſerver que de deux ruches vous n'en auriez plus qu'une, parce que vous détruiriez les œufs qui devoient éclorre après l'hyver ? Vous pouviez dire, ce me ſemble, tout ſimplement, que par ce moyen vous détruiriez celle des deux reines dont les abeilles ne manqueront point de ſe défaire, & par-là tous les œufs, & ſi vous le voulez encore, tous les eſſaims auxquels elle pouvoit donner le jour l'année ſuivante. Ceci, Monſieur, eût été ſans replique, & j'aurois d'autant moins penſé à y répondre, que je ne l'ignorois pas quand j'ai donné cette méthode.

Avant de fermer ma lettre, j'ai cru, Monſieur, devoir repaſſer la vôtre, pour voir ſi je n'avois rien oublié d'eſſentiel ; car je ne m'arrête que là, & je vous avoue que j'ai été ſurpris d'y voir encore deux choſes dignes d'attention.

1°. Ce que vous y dites, que pour me confirmer dans l'opinion que les ruches contiennent des œufs qui ne doivent éclorre qu'après l'hyver, dès le mois d'Août prochain je peux voir de mes yeux s'il y a des œufs dans les bonnes ruches ou s'il n'y en a point ; je ne ſçais, Monſieur, pourquoi vous me renvoyez à des obſervations qui ne font rien à la queſtion, qui n'eſt point de ſçavoir ſi j'en trouverai alors ; j'en trouverai même encore un peu en Septembre, peut-être même encore quelques-uns en Octobre, qui éclorront quelques jours après, & non quand l'hyver ſera paſſé.

2°. Q'en attendant que M. Perilliat paroiſſe en perſonne en mon tribunal, je prenne la peine de relire ſon livre, depuis la page 309 juſqu'à 311, & que je verrai qu'en renonçant à la taille, pour adopter le traverſage, je tombe de fievre en chaud mal. J'avois déja bien lu M. Perilliat ; mais pour vous ſatisfaire, Monſieur, je viens de le relire encore, & je trouve effectivement ce qui ſuit, page 311 ... Mais remarquez, dit M. Perilliat, que M. Prouteaut, en traverſant tous les ans cinq à ſix cents ruches, au lieu de les tailler, a été obligé de choiſir, parmi les différentes pratiques qui ſont aujourd'hui en uſage, celle qui a le moins d'inconvéniens.

Vous voyez, Monſieur, que cette chûte de fievre en chaud mal n'eſt pas tout-à-fait ſi lourde que vous vous l'imaginiez ; & ſi votre façon d'entendre M. Perilliat dans ce qu'il vous a dit de ces œufs qui doivent éclorre après l'hyver, reſſemble à celle-ci, je doute fort qu'il ſoit de votre avis. Ne me forcez plus, Monſieur, je vous en prie, à relever davantage de pareilles erreurs.

Quand j'aurai l'honneur de conſulter di-

rectement M. Perilliat, que j'eſtime aſſurément autant qu'il le mérite, & dont je voudrois bien avoir la plume, je ne doute point qu'il ne me réponde poliment, & que le contenu de ſa réponſe ne ſoit digne de toute mon attention, par ſa ſolidité.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mai 1769, dans les GE'NE'RALITE'S de

BESANÇON.		RENNES.		DIJON.		LA ROCHELLE.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX
	l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
Arbois.	21 15	Auray.	26 14 6	Arnay-le-Duc.	19* 4	Barbezieux.	25* 16
Baume.	19* 18	Breſt.	31*	Avallon.	19 16		
				Autun.	21 18		
BESANÇON.	23	Hennebon.	26 8 9	Auxerre.	23 8		
Dole.	21 14 9	Lannion.	27 18 5	Auxonne.	23 5	Cognac.	27 10
				Bar-ſur Seine.	19 6 8		
Gray.	21	Morlaix.	23 16 5	Beaune.	21 18 2		
Lons-le-Saunier.	23 12	Nantes.	23* 9 4	Belley.	30* 12	LAROCHELLE.	29
		Pontivy.	24 15 5	Bourbon-Lan.	21		
Orgelet.	21 12	Quimper.	25 4	Bourg.	25		
Ornans.	22 16			Châlon.	24 9 7		
		Redon.	27 18 6	Charolles.	21 18 9		
Poligny.	23 4	RENNES.	30 16	Châtil.ſur-Sei.	19 6 8	Marennes.	30* 15
Pontarlier.	24*						
		St. Brieux.	28 10	DIJON.	22 8		
St. Claude.	24	St. Malo.	27 8 6	Gex.	28 13 9		
Quingey, & Salins.	22 8			Mâcon.	26 8	St. Jean d'Angely.	27 15
		Treguier.	26 5	Nuits.	19 10		
Veſoul.	21 16	Vannes	24 18 6	Saulieu.	21 5 6		
				Semur-en-Aux.	21 17		
		Vitré.	24 16	Seurre.	20 11 5	Saintes.	28 15
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	22 7 4	From. le ſep.	26 13 3	From. le ſep.	22 11 10	From. le ſep.	28 5 2
Pain la liv.	2 10	Pain la liv.	3 3	Pain la liv.	2 11	Pain la liv.	2 11
Avoine le ſ.	7 6 1	Avoine le ſ.	8 1 11	Avoine le ſ.	7 13 9	Avoine le ſ.	10 17 5
Foin le q.	2 16 6	Foin le q.	2 19 11	Foin le q.	3 3 4	Foin le q.	3 16 2
Paille le q.	1 1 1	Paille le q.	1 10 1	Paille le q.	1 8 7	Paille le q.	2 9

DEMANDE.

On voudroit ſçavoir la véritable méthode de faire de bon cidre pour la Province de Picardie ; quelle ſeroit la meilleure façon pour le preſſurage, & les véritables moyens d'éviter les lies conſidérables qui ſe trouvent dans les tonneaux lorſqu'on ſoutire le cidre ; ces lies ſont une véritable perte. On deſireroit encore apprendre comment on doit ſe conduire pour le garder d'une année à l'autre, ſans qu'il prît l'aigre, & lui conſerver le plus de douceur qu'on pourroit. Comme cette boiſſon eſt la dominante de la Province, il ſeroit à deſirer qu'on pût perfectionner cette boiſſon autant qu'il ſeroit poſſible, pourvu cependant que ce fût à peu de frais, attendu que bien des perſonnes ne ſont point en état de faire des grandes dépenſes pour avoir de gros

tonneaux ni des cuves. On demanderoit enfin s'il faut envoyer au preſſoir les pommes auſſi-tôt qu'elles ſortent du baquet ; & qu'elle eſt la meilleure façon pour les preſſer. On ſe ſert ici (près de Chauny) de la paille fraiche de ſeigle, pour envelopper le pain, des toiles & des ſacs : la premiere donne de la malpropreté ; les deux autres preſſent imparfaitement & ſont ſujets à ſe crever. Il s'agiroit donc de trouver un moyen plus ſolide & moins embarraſſant, pour preſſer & retenir ſur la table les lies groſſieres (*a*).

Grains et Farines a Paris.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 28 Juin, juſqu'au Samedi premier Juillet 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 39 muids 1 ſept. de froment, 19 muids 6 ſeptiers de ſeigle, & 237 muids 2 ſept. de farines ; il reſtoit de l'autre marché 189 muids 6 ſeptiers de froment, 18 muids 5 ſeptiers de ſeigle, & 658 muids 6 ſept. de farines, ce qui a fait 228 muids 7 ſept. de froment, 37 muids 11 ſept. de ſeigle, & 895 muids 8 ſept. de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 55 muids 1 ſept. de froment ; il reſtoit du marché précédent 317 muids 11 ſeptiers, ce qui a fait 373 muids.

Le Samedi 1^er^ Juillet, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1535 muids 2 ſeptiers, tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 381 muids 6 ſeptiers ; de ſorte qu'il en eſt reſté 1153 muids 8 ſept.

Le froment a été vendu à la Halle de 20 à 29 ℔ 15 ß, le ſeigle, de 12 ℔ 10 ß à 15 ℔ 10 ß ; le froment à la Greve de 23 à 27 ℔ 10 ß *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 5 ß à 2 ℔ 5 ß 9 ₰ le *boiſſeau* ; les farines de remoulage, de 1 ℔ 3 ß 9 ₰ à 2 ℔ 10 ß auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß à 3 ß 1 ₰ ½ la *liv.* ; idem de Paris, idem ; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 6 ₰ à 2 ß 9 ₰ ; id. de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß ; pain bis clair, de 2 ß 6 ₰ à 2 ß 9 ₰ ; pain bis de Paris, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰.

COMMERCE.

RÉPONSE

De M. Girard, Avocat à Quimper, aux deux Parereres inſerés Gazette N°. 47.

Question de compensation.

La compenſation de liquide à liquide eſt admiſe toutes les fois que les deux créances ſont certaines. Ici Paul a déboursé au profit de Pierre le 21 Janvier une ſomme de 400 livres, & le 4 Mars ſuivant Pierre eſt devenu créancier de Paul d'une ſomme de 1500 liv. On demande ſi ſur ces 1500 liv. on doit compenſer ladite ſomme de 400 livres, ſauf à entrer en contribution avec les autres créanciers pour la ſomme qu'il avoit comptée à Pierre le 21 Janvier.

On peut dire en faveur de ce dernier ſiſtême, que dès l'inſtant de la faillite, les biens du Failli ſont ſous la main de la Juſtice, & ſont confus au profit des créanciers. On peut ajouter que le Failli ne pouvant, dès l'inſtant de ſa faillite, faire aucun tranſport, de même il n'y a plus lieu à une compenſation qui avantageroit un créancier plus que l'autre, & au moyen de laquelle Paul ſauveroit du naufrage commun ſa créance de 400 liv.

Mais on peut répondre que la créance de Paul, antérieure de quatre mois à la faillite de Pierre, ne peut être comparée à un tranſport qui ne précéderoit cette faillite que de peu de jours. Il y a même tant de différence entre un tel tranſport frauduleux & une créance évidemment légitime, que Pierre prévoyant le protêt qui a été fait le 18 Avril, auroit pu le 8 dudit mois, la veille même de ſa faillite, payer à Paul les 400 l. portées à la lettre de-change du 21 Janvier précédent ; & Paul, ſans crainte de rapport, auroit pu la recevoir légitimement : car l'article 4 du titre 11 de l'Ordonnance du Com-

(a) *En attendant les réponſes qui pourront nous venir, nous indiquons à la perſonne qui a fait cette demande l'Ouvrage de M. le Marquis de Chambrai, Brochure in-12, qui ſe vend à Paris chez Ganeau, rue S. Severin ; & celui de M. Maupin, chez Muſier fils, Quai des Auguſtins.*

merce, & la Déclaration de 1708, ne parlent point de ces paiemens reçus de bonne foi de la part du créancier, mais des *ceſſions, ventes, donations & tranſports faits en fraude des créanciers*

Il y a plus; ce paiement ſuppoſé fait la veille de la faillite eſt préſumé l'avoir été depuis le 4 Mars, jour auquel Paul n'auroit donné des obligations à Pierre que pour 1100 livres, s'il avoit prévu, on le répéte, que la lettre tirée par Pierre le 21 Janvier eût été proteſtée le 18 Avril ſuivant.

Enfin cette compenſation eſt auſſi légitime & auſſi favorable que l'eſt la revendication d'une marchandiſe qu'on retrouve en eſſence, ou le privilége que donne ſoit une hypothéque, ſoit la nature de certaines créances; car depuis qu'une ſimple hypothéque ou une faveur accordée au créancier même fait ſortir de la maſſe des biens d'un Failli ce qui eſt néceſſaire pour payer les créanciers privilégiés & les hypothécaires, à plus forte raiſon ne peut-on pas retenir dans cette maſſe ce qui n'y a jamais entré & ce qui avoit été tacitement compenſé plus de ſix ſemaines avant la faillite. Soutenir ce ſyſtême, ce ſeroit conteſter la faveur due à la libération, & réunir dans une même perſonne deux qualités oppoſées.

Nota. A la fin du mois d'Avril, ou au commencement de Mai ſuivant, on a conſulté M. Girard ſur une queſtion encore occaſionnée par la faillite de *Pierre*; & le Pacrere qu'on lui remit à ce ſujet lui parut venir ou de Cadix ou de Saint-Malo; mais on lui a fait tant de myſtère à cet égard, qu'il croit ou qu'on a ſupprimé ſa Conſultation, ou qu'on y a joint une contraire : c'eſt ce que *Jean* de Cadix ou *François* de S. Malo ſont priés de lui apprendre par la voie de cette Gazette. Il s'agiſſoit de ſçavoir ſi une lettre-de-change avoit été ſuffiſamment acceptée par une lettre miſſive.

QUESTION DE REVENDICATION.

Toute revendication eſt bien fondée, quand on peut prouver que la marchandiſe qu'on a ſaiſie & qu'on reclame eſt celle qu'on a livrée, & qu'elle n'a point été dénaturée.

Or, un ſimple déballage, ſouvent néceſſaire pour bonifier une marchandiſe, ne la dénature point, & il n'y a que la confuſion de cette marchandiſe avec une autre; & l'impoſſibilité d'en reconnoître le véritable Propriétaire, qui puiſſent en empêcher la revendication. Tel eſt l'eſprit des Loix qui ont parlé de *balles*, *cordes*, *capes*, *queues*, &c. & qui n'ont entré dans ce détail que pour mieux faire connoître l'obligation d'un Reclamateur de prouver que la marchandiſe qu'il revendique eſt la même que celle qu'il a ſaiſie en la poſſeſſion de ſon débiteur ou de l'Ouvrier de ſon débiteur.

C'eſt relativement à cette obligation que le Reclamateur offre de prouver que le 6 Avril, jour de la livraiſon des poils qu'il revendique, celui qui les reçus n'en avoit point d'autres alors, & que ce ſont les ſeuls qu'il ait même reçus depuis cette livraiſon du 6 Avril; preuve qui eſt très-admiſſible, & qui ne pourra être détruite que par une preuve contraire.

Cette preuve contraire peut être auſſi offerte par les autres Marchands de poils, qui pouvoient être au nombre des débiteurs du Failli. Mais ſi cette preuve n'eſt point faite, & ſi ſur-tout le Saiſiſſant privilégié eſt le ſeul qui lui fourniſſoit cette marchandiſe, aucun des créanciers de la faillite ne peut lui en conteſter la revendication; car encore une fois, ce n'eſt point le déballage qui dénature une marchandiſe, mais ſeulement ſon changement de forme ou ſa reſſemblance parfaite avec d'autres marchandiſes reconnues être auſſi exiſtantes chez le Failli, & livrées par d'autres. Alors ſans doute la reclamation ne peut être admiſe, puiſqu'alors auſſi on ne peut reconnoître les véritables Propriétaires des marchandiſes entamées & laiſſées ſans marques diſtinctives.

Les créanciers du Failli ſaiſi reconnoiſſent la vérité de ce principe, en ſoutenant que *rien n'aſſure que les poils dont il s'agit ſoient ceux que revendique le Saiſiſſant*; car celui-ci faiſant cette preuve telle qu'il l'offre, leſdits créanciers ne peuvent plus conteſter le principe qu'ils ont reconnu, ſous prétexte que la marchandiſe n'eſt plus ſous balle, & ils doivent au contraire conſentir à la délivrance deſdits poils, ou en tout cas oppoſer à des faits poſitifs des ſoutiens auſſi affirmatifs.

Il y a même ici deux circonſtances frappantes en faveur du Reclamateur : la premiere eſt le peu d'intervalle qu'il y a eu en-

tre la livraiſon de ſes poils & la faillite de l'Acheteur : la ſeconde eſt que la plus grande partie de ces poils a été livrée ſans but, & que toutes ſont encore en eſſence. Ainſi joignant à ces deux circonſtances ſon offre de prouver que les poils qu'il a fait ſaiſir, & qu'il revendique, ſont ceux même qu'il a livrés, tant en cages qu'en balles, il en réſulte que ſa revendicatiou eſt bien fondée.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *8 Juillet 1769.*		AMSTERDAM *le 22 Juillet.*		MADRID *le 26 Juin.*	
Amſterdam,	55	Paris,	53 ¾ à 2 ½	Paris, . .	15 8 9
Lond. . .	32 1 16d	Lond.	34 1 ½	Amſt. . . .	96 ¼
Hambourg, . .	179 ¾	Bordeaux. . .		Lond. . .	40 5 8 ¾
Madrid, .	14 18	Madrid, .	93 ¼	**CADIX.** *le 20 Juin.*	
Cadix, . .	14 18 6	Cadix. .	93 ⅛	Paris, . .	76 ¾
Livourne, .	96 ½	Lisb. . .	46 1 16e	Amſterd. .	95 ¾
Lyon, . .	¾ p.	Veniſe,	86 ¾ à 5 8	Londres, .	40 ½
		Gênes, .	85 ½	Madrid. .	½ p. ⅝ p.
		Livourne,	87 3 8		
		Hamb. .	32 7 8 13 16		

EXTRAIT

DES AFFICHES DE NANTES.

Manufacture d'Amidon de Patates.

L'Amidon de Patates, dont les précieux avantages ont été reconnus, lors des épreuves faites à l'Hôtel de Ville de Nantes, le 21 Décembre 1768, par des Marchands Epiciers & des Lingeres, en préſence de MM. les Maire, Echevins & Procureur du Roi de ladite Ville, ſe debite chez le ſieur *Toché*, Marchand Clincailler, demeurant à l'entrée de la rue de la Poiſſonnerie, près les Changes.

Quoique cet Amidon n'ait pas l'aiguille tout-à-fait auſſi longue que celui de Hollande, & qu'il porte un petit œil de bleu d'azur, au lieu d'un blanc de lait, il ne lui eſt cependant pas moins ſupérieur, tant parce qu'il fournit beaucoup plus à l'empois, que parce qu'il donne un plus beau luſtre au linge, & qu'étant déja azuré, il prend moins de bleu. Au ſurplus on laiſſe à l'expérience de nos Concitoyens le ſoin d'en faire l'éloge. Mais comme les Entrepreneurs de cette Manufacture viennent d'être informés que certaines perſonnes publient qu'elles n'ont pu réuſſir à faire de bons empois avec cet Amidon, on croit devoir donner la véritable maniere de le faire, afin de diſſuader les eſprits qui ont pu ſe laiſſer prévenir.

Façon de l'appréter.

On aura grand ſoin de bien délayer cet Amidon avec un peu d'eau, dont on augmentera ſucceſſivement la doſe juſqu'à deux pots & demi par chaque livre : on le fera un peu plus cuire que celui de grains, ſans ceſſer de le braſſer pendant qu'il eſt ſur le feu. Si par haſard il ſe trouve trop épais, on y ajoutera de nouvelle eau, obſervant de le faire encore bien bouillir après cette addition.

Au moyen de cette méthode aiſée, on aura l'empois le plus fin & le plus tranſparent qu'on puiſſe voir : non-ſeulement il produira beaucoup à la chaudiere, mais encre à l'eau, qui demande à en être très-peu chargée, & on verra avec une ſurpriſe agréable, qu'il s'incorpore ſi aiſément avec le linge, qu'il n'eſt, pour ainſi dire, par beſoin de le battre ; nouvel avantage à conſiderer, & que l'économie appréciera ſans

doute ; la poudre qui ſort de cet Amidon eſt auſſi d'une beauté rare, & ſe débite chez le même Marchand.

Nota. M. Sarcey de Sutieres a indiqué, pour faire de la poudre à poudrer, la nielle (*nigella*) comme la plante dont la graine produit de la farine plus blanche & plus légere que celle du froment. Voyez la Gazette N°. 10 de cette année.

DE BORDEAUX, *le 28 Juin 1769.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere ſorte, 51 à 52 ℔, ſeconde ſorte, 48 à 50, troiſieme ſorte, 44 à 46, quatrieme ſorte, 41 à 42, petits ſucres, 39 à 40, communs, 35 à 37, tête, 30 à 33. Sucre brut le quintal, de Léogane, 26 à 32, du Cap, 25 à 31, de S. Louis, 23 à 30, de la Martinique, 22 à 27. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 20 ß, d°. marchand, 19 ß 9 ð à 20 ß. Café S. Domingue la livre nouveau fin, 19 ß à 19 ß 6 ð, dito marchand, 18 ß 6 ð, à 18 ß 9 ð, dito vieux, 17 ß 9 ð à 18 ß. Indigo bleu & violet, la livre, 8 ℔ 10 ß à 9 ℔, mêlé, 6 ℔ 10 ß à 7 ℔ 10 ß, cuivré fin, 5 ℔ 15 à 17 ß, d°. marchand, 5 ℔ 12 à 14 ß, dito ordinaire, 5 ℔ 5 à 8 ß. Coton Saint-Domingue le quintal, 100 à 105 ℔, dito de la Martinique, 80 à 90 ℔, gingembre gris, 18 à 20 ℔, canefice, 40 à 50 ℔, rocou, 24 ß, cacao de la Martinique, 12 ß 9 ð à 13 ß, ſyrop de rafinerie le quintal 15 ℔. Eaux-de-vie, 120 ℔ les 32 veltes.

Les prix des Chanvres & Cordages ſont les mêmes que ceux du 19 Janvier.

DE NANTES, *le 30 Juin 1769.*

Navires en armement.

Les Navires François la *Nouvelle Marguerite* de 300 tonneaux, Capitaine *Ricard*, Armateurs MM. veuve *Geſtin* & *fils* ; le *Citoyen* de 300 tonneaux, Capit. *Muterſe*, armateur M. *Richard*, ſont en charge dans ce Port tous deux pour le Port-au-Prince.

Les deux Navires Etrangers, en charge dans le même Port, ſont le *Jacob* de 130 tonneaux, Cap. *Iſak Bergwerf*, Interprete le ſieur *Boudet* pour Roterdam ; & la *Dame Thadea* de 150 tonneaux, Capit. *Jurgen Muller* pour Hambourg.

Nota. La *Barbue*, Frégate du Roi, Capitaine M. de *Jaucourt*, eſt arrivée au Havre le 6 Juillet.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 8 Juillet 1769.*

	℔	ß		
Or de Portug. à . .	717			marc.
Du Mexique à . . .	708			
Du Perou à . . .	700			
Les guinées à . . .	715			
Ducats à	97			
Or fin à 23 k. 31 32 à	98	5		once.
Or à 20 karats à . .	82	10		
L'argent à 11 ð. 20 g. à	53	12	6	marc.
Idem à 11 ð. 10 gr. à	51	10		
Piaſtres, à	48	10		

FINANCES.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Juillet 1769.	*Jeudi 6.*	*Vendredi 7.*	*Samedi 8.*
Ac. des Indes.	1002 ½ 5	1010 12 ½ 15	1015 10
Emp. de la Com.	360	360	360
Prom. à 5 p ⅝	26 ½	26 ½	
Prom. à 4 p ⅝	50	50 ½ 51 50 ½	50 ½
Ac. des Fermes.	857 ½	857 ½	855 ½ 60
2f. p. l. du Dix.	8 8 ½	8	
3e. Loterie.	1	1	1
Annuités.	395	395	395
Coup. d'An.	59	59	59
Emp. de 50 mil.			46
Emp. de 30 mil.	48 ½	48 ½	48 ½
Col. 1759.	50	50	50
Canada.	55	55	55
4e. L. Epoques.	17	17	17
Nouette.	47	47	47
Ac. de la caiſſe	1035	1035	1027 ½
tirage de la C.	2e 410 4e 340 5e		3e 348 4e 340
2e Lot. Comp.	301 (334	301	301
Bretagne.			
Languedoc.			
A 3 p. ⅝ f. l. cuirs			
A 3 p. ⅝ f. l. Poſt.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 55.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 10 au 20 Juin 1769, il eſt entré dans ce Port 6 Navires Franço.s faiſant enſemble l'encombrement de 477 tonneaux, 10 Anglois de 435 & 3 Hollandois de 162 tonneaux; ſçavoir, des François, le *Jupiter*, Capitaine *Mathurin Braſſelie*, venant du Port au Prince avec 200 bariques de ſucre, 67 futailles de café, 3 futailles d'indigo & autres marchandiſes; les *Quatre Freres*, Capitaine *Pierre Allazin*, venant d'Oſtende ſur leſt; l'*Haleine*, Capitaine *Chriſtiaen Rickman*, venant de Bruges chargé d'une partie de toile blanche & rayée & autres marchandiſes; la *Sainte Eliſabeth* de Honfleur, Capitaine *François Pierre Dorin*, venant de Honfleur chargé de cidre, vinaigre, &c.; le *Sainr Louis* de Boulogne, Capitaine *Jean-Baptiſte Coppin*, venant de Boulogne chargé de 2500 bouteilles vuides, vin & autres marchandiſes; la *Notre-Dame de Grace*, Capitaine *Pierre Vanhandt*, venant d'Iſlande avec 924 tonnes de morue; des Anglois, la *Volonté des Amis*, Capitaine *James Orsbun*; le *Devoir*, Capitaine *Benjemin Stevens*, venant tous deux de Rocheſter ſur leſt; le *Volonté d'Amis*, Capitaine *John Story*; l'*Heureux Succès*, Capitaine *John Carry*, venant tous deux de Sunderland avec charbon de terre; le *Jean & Marie*, Capitaine *Thomas Wigmore*, venant de Londres avec tabac en feuilles, fer, plomb, couperoſe & autres marchandiſes; le *Chatam*, Capitaine *William Johnſon*; le *Kent*, Capitaine *J. Taunton*, venant tous deux de Douvres; le *Duc Guillaume*, Capitaine *Robert Aſton*, venant de Porſtmouth chargés tous trois de différentes marchandiſes; l'*Amitié*, Capitaine *George Service*, venant de Glaſcow chargé de 155 boucauts de tabac en feuilles; la *Bonne intention*, Capitaine *Paſcow Belling*, venant de Paſtow chargé d'ardoiſes; des Hollandois, le *Dauphin*, Capitaine *Thomas-Mathieu Ocket*, venant d'Oſtende avec divers ballots de toile blanche & rayé & autres marchandiſes; les *Deux Freres*, Capit. *Pierre Kanne*, venant de Terveer chargé de 35 pieces de genievre & autres; le *Jeune Cornil*, Capitaine *Klaas Verſchoor*, venant de Roterdam avec genievre, laine, azur, mercerie, quincaillerie & autres.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 5 Navires François de 228 tonneaux, 4 Hollandois de 360, 2 Anglois de 212, & 1 Danois de 116 tonneaux; ſçavoir, des François, l'*Eſpérance*, Capitaine *Louis Leborgne*, allant à Cadix; le *Bienfaiſant*, Capitaine *Jean-René Godefrien*, allant à Marennes tous deux ſur leſt; la *Liberté*, Capitaine *Jacques de Ror*, allant à Niewport chargé de tabac en feuilles & en carottes, &c.; la *Jeanne Françoiſe* de Nantes, Capitaine *Jeau Chauroy*, allant à Nantes avec huile, amidon & autres; le *Saint Jean* de Dieppe, Capitaine *Jacques Dolonne*, allant à Dieppe chargé de brai; des Hollandois, la *Jeune Catherine*, Capitaine *Simon Buy*; le *Jeune Abraham*, Capitaine *Frans Juriens Witkop*, allant tous deux à Hambourg chargés de café, étoſes des Manufactures de Lille, tabac en côtes & en carottes; l'*Eſpérance*, Capitaine *Claas Heer*, allant à Amſterdam ſur leſt; l'*Eſpérance*, Capitaine *Cornil Dalman*, allant à Roterdam chargé de café, tabac en carottes, vin, eau-de-vie & autres marchandiſes; des Anglois, les *Trois Sœurs*, Capitaine *James Wills*, allant à Lisbonne chargé de genievre & autres; la *Dorothée*, Capitaine *Mathieu Eaden*, allant à Sunderland ſur leſt; le Danois, l'*Anne Marie*, Capitaine *Ander Foyen*, allant à Tonsberg ſur leſt.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 27 au 30 Juin 1769, il eſt entré dans ce Port 3 Navires François & 7 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Douce Marie*, Capit. *Lecomte*, venant de la Ciotat; l'*Eſpérance*, Capit. *Noel*, venant de Cette chargé de vin ainſi que le précédent; l'*Auguſte Saint Pierre*, Capitaine *Dubois*, venant de Rouen ſur leſt en relâche pour Boulogne & Dunkerque; des Etrangers, l'*Helene*, Capitaine *Worhman* de la Nouvelle Yorck, venant de ce même endroit chargé de 2000 barils de farines, & 7000 douvelles; l'*Hermine Jeanne*, Capitaine *Lammers* Hollandois ainſi que les deux ſuivants, venant d'Oneille; la *Catherine Galere*, Capitaine *Brandt*, venant de Port Maurice, chargés tous deux d'huile; les *Deux Freres*, Capitaine *Janſen*, venant d'Altena chargé de 80 tonneaux d'avoine; le *Jeune Paul*, Capitaine

Eckroth Danois ainſi que le ſuivant, venant de Nice chargé d'huile ; l'*Emmanuel*, Capitaine *Wiſmar*, venant de Holmſtrandt chargé de planches ; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Fougaſſe*, Eſpagnol, venant de Toulon chargé de vin, huile & eau de vie.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 9 Navires François ; ſçavoir, le *Robuſte*, Capitaine *Mouchel*, allant à la Martinique ; la *Jeune Elizabeth*, Capitaine *Monnoyer* ; le *Gironde*, Capitaine *Bonnecorſe*, allant tous deux à Cadix & à Marſeille ſur leſt ; le *Saint François*. Capit. *Blavet*, allant à Cadix chargé de différentes marchandiſes de Mercerie, quincaillerie & bijouterie ; la *Bonne Mere*, Capitaine *Foliot* ; la *Madeleine Eléonore*, Capitaine *Vallée*, allant tous deux à Breſt chargés de bois de conſtruction ; la *Thérèſe*, Capitaine *Avoine*, allant à Cherbourg chargé de différentes marchandiſes ; l'*Aimable Marie*, Capitaine *Gregoire*, allant à Bordeaux ; le *Jupiter*, Capitaine *Joly*, allant à la Rochelle tous deux ſur leſt.

DE ROUEN.

Etat général des bleds, ſeigle, orge & farines venus dans ce Port pendant le premier trimeſtre de l'année 1769, tant pour être conſommées dans cette Province, que pour paſſer à Paris, & noms des Ports François ou Etrangeres d'où ils ont été apportés ; ſçavoir :

EN JANVIER.

De *Honfleur*, 1 grenier de froment, 58 barils de farines ; du *Havre*, 5 greniers 7439 ſacs 1718 boiſſeaux de froment, 44 tonneaux 200 barils 546 ſacs de farines ; de *Fecamp*, 1 grenier de froment ; de *Tancarville*, 2 ſacs dito ; de *S. Valery ſur Somme*, 1 grenier 50 ſacs dito ; de *Nantes*, 1 grenier 850 ſacs dito, 100 barils de farines ; de *Pontrieux*, 1 grenier de froment ; de *Treguier*, 1811 boiſſeaux dito ; de *Lezardieu*, 2 greniers dito ; de *Brehat*, 2 greniers dito ; de *Paimpol*, 1 grenier dito ; de *Port le Duc*, 1 grenier dito ; de *Bordeaux*, 1 grenier 250 ſacs dito, 1266 barils 5065 ſacs de farines ; de *Libourne*, 1 grenier de froment ; de *Dahouet*, 66 tonneaux dito ; de la *Rochelle*, 63 ſacs d'avoine ; de *Bayonne*, 300 barils de farines ; de *Lisbonne*, 1124 boiſſeaux de froment, 200 ſacs de farines ; de *Dantzick*, 1 grenier de froment ; d'*Amſterdam*, 7 greniers dito, 2 greniers de ſeigle ; de *Roterdam*, 30 ſacs de froment ; de *Hambourg*, 1 grenier dito ; de *Middelbourg*, 1 grenier d'orge.

Total *de Janvier*, 27 greniers 66 tonneaux 8621 ſacs 4653 boiſſeaux de froment, 2 greniers de ſeigle, 44 tonneaux 1924 barils 5811 ſacs de farines ; 1 grenier 63 ſacs d'orge.

On verra l'état des mois de Février & de Mars dans le prochain Supplément.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 16 au 23 Juin 1769, il eſt entré dans ce Port 10 Navires François & 4 Etrangers, ſçavoir, des François, le *Darius* de 250 tonneaux, Capitaine *le Cadre*, venant de la Martinique ; le *Vlieghe* de 240 tonneaux, Capit. *Clemenceau*, venant de Cayenne ; le *Mars* de 150 tonneaux, Capitaine *Benoiſt* ; la *Nouvelle Marguerite* de 300 tonneaux, Capitaine *Ricard*, venant tous deux du Port au Prince ; le *Maréchal de Luxembourg*, de 300 tonneaux, Capitaine *Tanquerel*, venant de Saint Marc chargé avec les quatre précédens de 1023 bariques 7 tierçons 19 quarts 2 formes de ſucre brut, terré & tête, 347 futailles 111 bariques 24 tierçons 132 quarts 309 ſacs de café, 3 futailles 19 tierçons 43 quarts 36 ſacs de cacao, 30 futailles d'indigo, 231 balles & ballots de coton, 60 bariques de rocou, 5000 liv. de canefice, 4 futailles d'écorces d'arbres, 31 billes de bois ſatiné, 3 pains de cire jaune, ſyrops, liqueurs, confitures ; la *Jeanne Marie*, Capitaine *Jean Jacob*, venant de Redon avec feuillard de pipage ; la *Reine des Anges*, Capitaine *Guillaume Chaton*, venant de l'Orient avec marchandiſes de la vente de la Compagnie des Indes ; la *Marguerite*, Capitaine *François Thomas*, venant de Belle Iſle avec ſardines preſſées ; la *Marie*, Capitaine *George Thebaut* ; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Michel Calvé*, venant tous deux de Bayonne avec réſine & eau de-vie ; des Etrangers, le *Jeune Adam* de 140 tonneaux, Capitaine *Hendrick Caplyn*, venant de Zericzée ſur leſt ; l'*Eſpérance* de 120 tonneaux, Capit. *Frans Tecklemburg* ; l'*Union* de 400 tonneaux, Capitaine *Gregoire Wonder*, venant tous deux de Dantzick avec 556 tonneaux de ſeigle ; le *Jeune Thomas* de 160 tonneaux, Capitaine *Gabe Lolkes*, venant d'Amſterdam avec 84 tonneaux d'orge, 46 tonneaux de ſeigle & 38 tonneaux d'avoine.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,*
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Mardi 18 Juillet.

AGRICULTURE.

LETTRE DE M. DE M.

Aux Auteurs de la Gazette.

JE penſe, Meſſieurs, que toutes les Sociétés Royales d'Agriculture devroient faire inſérer dans votre Gazette un précis hiſtorique de tout ce qui ſe paſſe de plus intéreſſant dans leurs Séances. Ces Sociétés ſont partagées en différens Bureaux qui ont chacun leur Secretaire Perpétuel. Celui qui eſt chargé de cette fonction honorable peut facilement faire un relevé des regiſtres, des délibérations, & un extrait des Mémoires. C'eſt ce qui ſe pratique chaque année au Bureau de Brive, en vertu de l'article 3 du Réglement pour ſa police intérieure. Cette Société tient une Aſſemblée publique, annoncée par des affiches, & M. le Secretaire Perpétuel, après l'ouverture de la Séance, qui ſe fait par un Diſcours, ou par un Mémoire de la compoſition du Directeur annuel, rend compte au Public de tout ce qui s'eſt paſſé depuis la derniere Aſſemblée publique. Ce ſont ces comptes rendus que je vous adreſſe, Meſſieurs, pour être inſérés dans vos Gazettes, où ils doivent naturellement trouver place. Quoique le Bureau de Brive ſe ſoit aſſemblé vingt-quatre fois depuis le 29 Juillet 1761 juſqu'au 12 Janvier 1763, ce n'eſt qu'à cette derniere époque que commencent les comptes dont il s'agit. Il ne m'a pas été poſſible de me procurer ceux qui ont été faits antérieurement.

Nota. Il ſeroit à deſirer que toutes les Sociétés d'Agriculture vouluſſent ſuivre l'exemple de celle du Bureau de Brive, puiſqu'il en réſulteroit les plus grands avantages pour l'Agriculture. Le Cultivateur informé que d'illuſtres Citoyens s'occupent avec zele & ſans relâche du premier des Arts, ſentiroit renaître ſon courage, & s'adonneroit avec plus d'ardeur aux travaux de la campagne; il ſçauroit d'ailleurs où trouver des reſſources pour l'amélioration des différentes branches de l'Agriculture, & à quelle Société il pourroit s'adreſſer pour tel ou tel objet. On peut dire ſans flatterie que ces Sociétés ont déja procuré de grands biens; je parle de celles qui ne dédaignent pas de s'occuper des procédés de culture, moyens mille fois plus utiles pour perfectionner le premier des Arts, qui eſt encore au berceau, que tous les grands raiſonnemens que le Laboureur ne lit pas. L'expérience ne prouve que trop tous les jours que le Colon a beſoin d'être tiré de ſa malheureuſe routine & de ſon indolence. Pour un canton bien cultivé, il y en a mille dont la culture eſt des plus mauvaiſes.

La Nation ne pourra jamais aſſez reconnoître la bonté paternelle du meilleur des Rois, à qui elle eſt entierement redevable du rétabliſſement de l'Agriculture. C'eſt en vain qu'on nous vante avec faſte ce qui ſe paſſe tous les ans à la Chine, où l'Empereur *eſt obligé, par la loi*, de tracer quelques ſillons avec la charrue (*a*); *obligation*, com-

(a) *Une poignée de riz & du thé ſuffiſent pour*

me on voit, & *pure cérémonie ;* elle ne fait pas plus de bien à l'Agriculture que celle de poſer la premiere pierre à un bâtiment, en fait à l'Architecture. Mais s'en occuper ſérieuſement, fournir tous les moyens de la faire fleurir, lever à fur à meſure toutes les entraves qui la gênent, s'en déclarer *volontairement* le protecteur, c'eſt favoriſer l'Agriculture d'une maniere véritablement efficace ; c'eſt la tirer de l'aviliſſement où elle étoit tombée; c'eſt lui donner tout l'eſſort poſſible. Un ſi grand bienfait étoit réſervé pour le regne de notre glorieux Monarque, dont les François beniront à jamais la mémoire.

Nous donnerons dans la Gazette prochaine, & les ſuivantes, les comptes rendus aux Séances publiques de la Société Royale d'Agriculture du Bureau de Brive. Nous l'avons déja dit, notre Gazette eſt comme les faſtes de l'Agriculture; & ſi toutes les Sociétés vouloient nous communiquer les mêmes comptes rendus, on trouveroit un jour dans nos Gazettes l'Hiſtoire ſuivie du renouvellement de l'Agriculture & de ſes progrès.

RÉPONSE

De M. Sarcey de Sutieres à la Lettre du Laboureur Bas-Normand, inſérée dans la Gazette, N°. 45 de cette année.

Je prie M. le Laboureur Bas-Normand d'être perſuadé que lorſque j'ai dit que les Communes pouvoient être un ſecours pour les Cultivateurs, je ne l'ai dit qu'après en avoir reſſenti les effets & en avoir fait l'expérience pendant plus de douze ans à la Terre de Villeparisis, Village moitié chemin de Meaux, & à une lieue du Bourg de Claye qui ſe trouve ſur la même route, & dont j'ai rapporté dans la Gazette N°. 39 tous les avantages & les ſecours que les Communes ont procurés & procurent encore aux Habitans de ce Bourg : celles de la Terre de Villeparisis n'étant pas auſſi conſidérables, ſont toujours reſtées pour ſervir de pâtures aux différens beſtiaux des Habitans, & elles m'ont été, comme aux autres, d'un grand ſecours pendant les douze années ou environ que j'ai fait valoir la petite ferme de deux charrues de cette terre, ſecours d'autant plus néceſſaire qu'il n'auroit pas été poſſible d'envoyer ailleurs pâturer 15 vaches & trois cents bêtes à laines pendant environ trois mois. A la vérité les bêtes à laines auroient pu trouver de quoi ſubſiſter dans les terres en jacheres ; mais les vaches avoient beſoin de Communes : lorſqu'elles revenoient de ces pâturages, elles donnoient abondamment du très-bon lait. Il faut obſerver que les pâturages de ces Communes étoient aſſez bons; les différents beſtiaux qui y alloient pâturer fourniſſoient abondamment des engrais pour améliorer & engraiſſer ces ſortes de ſols. La ſeule attention qu'avoit la Communauté, & moi-même, c'étoit de bien tenir les foſſés de ces Communes récurés, & de bien faire répandre les terres de ces foſſés ſur le ſol, où j'avois ſoin (lorſque l'herbe commençoit à pouſſer) de faire paſſer la herſe pluſieurs fois, pour bien étendre les terres que les taupes ramenent ſur le ſol, réchauffer, par ce moyen, les plantes & mêler les engrais de différents beſtiaux.

Mon avis eſt donc que toutes les Communes & landes ſoient régies ſuivant la nature du terrein & les productions qu'elles peuvent donner. Il eſt plus avantageux dans certains cas, & ſuivant certaines circonſtances, de partager les Communes entre les Habitans qui y ont droit ; dans d'autres, de les affermer au profit & à la décharge des impôts de la Communauté, ſur-tout à la décharge des pauvres. Ces baux de trois, ſix ou neuf années ne peuvent être moins déſavantageux que ceux des autres fermes. Si ces Communes, landes ou marais ſont mis en labours, il n'eſt point douteux que les Fermiers ne ſoient tenus de convertir les pailles & autres fourrages qui en proviennent en fumiers, qu'ils ſeront tenus de faire tranſporter ſur ces ſortes de ſols. Les conditions ne peuvent être moindres que celles d'un Particulier qui affermeroit une terre ; je dis plus, la Communauté faiſant un bail, il y a bien plus de ſurveillants pour

---

nourrir pendant un jour un Chinois. Le Peuple en général eſt très pauvre, ce qui fait qu'on y voit ſouvent des enfans expoſés, parce que le pere ne peut les nourrir. Ces enfans périſſent miſérablement. On peut ſur cela conſulter les Miſſionnaires, qui ſe hâtent de donner le Baptême à ces infortunés.

faire exactement remplir les conditions de ce même bail. Si au contraire il eſt fait pour laiſſer en herbages les bonnes Communes ou marais, les conditions peuvent & doivent être les mêmes ; c'eſt à-dire, que celui qui prendra à ferme ces ſortes de terreins, ſera tenu de les bien entretenir pour en former de bons pâturages, ſuivant la nature du ſol & la qualité de l'herbage ; alors l'amélioration de ces ſortes de terreins, par les différens engrais que les beſtiaux y déposent ; s'y fait d'elle-même. Je conclus donc, ſoit qu'on partage les Communes, ſoit qu'on les faſſe valoir en Communauté, ou qu'on les donne à bail, qu'il paroît à propos que le tout ſoit réglé, pour le plus grand bien, ſuivant les cas & circonſtances des lieux. Ces terreins alors procureront beaucoup à ceux qui y ont quelques droits, contribueront à la multiplication des denrées de toutes eſpeces & aux progrès de l'Agriculture.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mai 1769, dans la Généralité de Soiſſons, & Juin dans les Généralités de

SOISSONS		CAEN.		ORLÉANS.		ROUEN.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.	Andely.	26 13
Château-T.	22 2	Avranches.	25 4	Beaugency,		Arques.	
Chauny.	23			Blois.	23 6 8	Caudebec.	26 1 10
Clermont.	25 7 9	Bayeux.	22 8	Chartres.	27 12 2	Dieppe.	24* 14 9
Coucy.	23 15					Eu.	
Creſpy.	26*	CAEN.	24 9 7	Châteaudun.	22 14	Evreux.	28 11 4
Fer-en-Tard.	22 10			Clamecy.	22 3	Giſors.	26 13 4
Guiſe	24	Carentan.	20*	Dourdan.	27* 16 2	Le Havre.	29 17
Ham.	21 16					Lions.	28 6 4
Hirſon.	24 13 3	Coutances.	24 10	Gien.	21*	Magny.	30
Lafere.	18*			Montargis.	21 5 1	Neufchatel.	24 16 5
Laon.	19 13 9	Mortain.	24	ORLEANS.	26 5 9	Pont-de l'Arche.	28
Marle.	20 6 6	St. Lo.	23 19 2			Pont-Audemer.	30* 18 9
Noyon.	22 16 8			Pithiviers.	22 10 5	Pont-l'Ev.	25 15
Ribemont.	24	Valognes.	22 3 4			ROUEN.	28 11 4
SOISSONS.	21 7 6			Romorentin.	24		
Vervins.	22 10	Vire.	26* 8	Vendôme.	23 7 4		
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS		PRIX COMMUNS		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	22 17 5	From. le ſep.	23 12 9	From. le ſep.	23 16 4	From. le ſep.	27 12 2
Pain la liv.	2 6	Pain la liv.	2 6	Pain la liv.	2 9	Pain la liv.	3 5
Avoine le ſ.	5 17 10	Avoine le ſ.	7 16	Avoine le ſ.	7 16 5	Avoine le ſ.	8 8 11
Foin le q.	2 1 8	Foin le q.	4 1	Foin le q.	2 12 1	Foin le q.	2 1
Paille le q.	1 2 8	Paille le q.	1 15 5	Paille le q	1 4 8	Paille le q.	1 4 2

QUESTION

Au ſujet des Abeilles.

Un Amateur obſerve que le plus grand & preſque le ſeul embarras conſidérable qu'il y ait dans l'éducation des abeilles ; c'eſt la difficulté de ramaſſer les eſſaims ; car ſuppoſé qu'on eût quelques centaines de ruches, comme la choſe eſt poſſible, il pourroit arriver qu'un homme auroit dix, douze & plus d'eſſaims à recueillir à la fois.

Or on peut défier les plus habiles d'en venir à bout : il faudroit donc trouver le moyen de ramaſſer les eſſaims à coup ſûr, ſans embarras & ſans peine. J'imagine que cela ſe pourroit exécuter par l'adhéſion bien ménagée d'une ruche vuide avec une ruche pleine diſpoſée à eſſaimer, & que le nouvel eſſaim ſe fixeroit de lui-même dans la ruche adaptée pour les recevoir; mais adaptée, ſoit au deſſous, ſoit de côté, toujours de maniere qu'il n'y eût pas d'autre iſſue pour ſortir de la mere ruche.

Si l'on pouvoit réaliſer quelque pratique ſemblable, & la réduire en art, je ſens que l'éducation des abeilles ſeroit un Perou.

M. Palteau, page 204 de ſa nouvelle conſtruction de ruches, aſſure qu'il y a une eſpece de mouches qui ſe prête à cette méchanique, & qu'il en a fait pluſieurs épreuves. Ne pourroit on pas donner plus d'extenſion à une pratique ſi deſirable, & la choſe ne vaudroit-elle pas bien la peine de propoſer un Prix d'Agriculture, pour exciter ſur cela l'induſtrie des curieux ?

AUTRE QUESTION.

On demande quel eſt le terrein le plus propre pour ſemer le fromental en prairie artificielle, & combien il dure d'années ſans être renouvellé ?

ÉCOLE ROYALE VÉTERINAIRE DE PARIS.

Les troupeaux de moutons du nommé Deſmarets, Laboureur de la Faiſanderie du Roi, ayant été attaqués du claveau, le ſieur Danguin, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris, a été envoyé à Saint-Germain-lès-Compiegne, & s'eſt établi, depuis le 15 Juin juſqu'au 6 Juillet, chez ce Laboureur, chargé de quatorze enfans.

Le nombre des moutons atteints d'un claveau confluent & malin étoit de 143, celui des moutons atteints d'un claveau diſcret étoit de 206. Total, 349.

Soixante-huit malades étoient morts avant l'arrivée de l'Eleve; il en eſt mort douze entre ſes mains; il en a guéri 131 du claveau malin, & il a ſauvé tous ceux qui étoient atteints du claveau diſcret : de ſorte que le total des animaux guéris eſt de 337, ſans y comprendre 40 autres moutons qu'il a préſervés.

Le certificat de M. Leveque, Lieutenant Général de Police, & Subdélégué de l'Intendance de Paris au Département de la Ville & Election de Compiegne, atteſte la vérité de ces guériſons, & prouve que le claveau confluent dont il s'agit étoit en quelque ſorte invétéré dans le plus grand nombre des malades qui ont été traités.

MINES DE CHARBON,

Situées près la Ville de Doué en Anjou, Election de Saumur, en pleine exploitation,

A VENDRE.

Quatrième & derniere Publication, ſans eſpérance d'autre remiſe.

On fait ſçavoir à tous qu'il appartiendra, qu'en vertu des Arrêts du Conſeil, des 24 Mai 1766 & 29 Janvier 1769, & de l'Ordonnance de Monſeigneur l'Intendant de la Généralité de Paris, Commiſſaire du Conſeil en cette partie, du 24 Juin ſuivant, il ſera le Lundi 24 Juillet prochain 1769, procédé *en la Ville de Compiegne*, à la vente & adjudication, au plus offrant & dernier Enchériſſeur :

1°. De la ſubrogation au Privilége accordé par S. M. ſans limitation de temps, pour l'exploitation deſdites Mines de Charbon de Saint Georges, Chatelaiſon & Concourſon.

2°. De ladite Mine de Charbon avec tous les Bâtimens, Puits, Puiſarts, Magaſins, Machines, Equipages, Bois, Cables, Approviſionnemens, Chevaux, Bœufs, Harnois, Pailles, Foins, Avoines, Forges de Serrurerie & Marechallerie, Outils, Fers ouvragés & vieux Fers, Meubles & Uſtenſiles eſtimés, non compris le Charbon extrait, 35743 livres.

3°. De tout le Charbon qui ſe trouvera extrait juſqu'au jour que l'Adjudicataire prendra poſſeſſion deſdites Mines.

Aux charges, clauſes & conditions portées par l'Affiche, & ſuivant les éclairciſſemens qu'on pourra prendre chez Me BELLART, *Avocat aux Conſeils du Roi, Avocat Pourſuivant, demeurant à Paris, rue des Prêtres*

Saint Germain l'Auxerrois, au coin de la rue de la Monnoie.

Il ſera procédé à ladite Adjudication ledit jour Lundi 24 Juillet prochain 1769, *en ladite Ville de Compiegne*, le Conſeil y ſéant, & dans l'Hôtel & pardevant Monſeigneur l'Intendant de la Généralité de Paris, Commiſſaire du Conſeil en cette partie, en la maniere accoutumée, *heure de midi*, ſur l'enchere de Mᵉ BELLART, Avocat Pourſuivant, à la ſomme de 16600 livres, l'enchere courante à la ſomme de 100 livres.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 5, juſqu'au Samedi 8 Juillet 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 29 muids 2 ſeptiers de froment, 12 muids 3 ſeptiers de ſeigle, & 528 muids 6 ſeptiers de farines; il reſtoit de l'autre marché 216 muids de froment, 26 muids 5 ſeptiers de ſeigle, & 527 muids 8 ſept. de farines, ce qui a fait 245 muids 2 ſept. de froment, 38 muids 8 ſept. de ſeigle, & 1056 muids 2 ſept. de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 168 muids 1 ſeptier de froment; il reſtoit du marché précédent 347 muids, ce qui a fait 515 muids 1 ſeptier.

Le Samedi 8 Juillet, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1855 muids 1 ſeptier, tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 522 muids 6 ſeptiers; de ſorte qu'il en eſt reſté 1332 muids 7 ſept.

Le froment a été vendu à la Halle de 22 à 26 ℔, le ſeigle, de 12 à 13 ℔ 15 ß; le froment a été vendu à la Greve de 21 ℔ 10 ß à 29 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 9 ß 3 ₰ à 2 ℔ 5 ß 6 ₰ le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 6 ß 9 ₰ à 2 ℔ 10 ß auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 2 ß 9 ₰ à 3 ß la *liv.*; idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 ₰; pain bis clair, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 ₰.

COMMERCE.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *15 Juillet 1769.*		MARSEILLE. *le 5 Juillet.*		AMSTERDAM *le 10 Juillet.*		CADIX. *le 27 Juin.*	
Amſterdam,	55	Londres,	31 5 8e	Paris,	54 1/8 53 3/4 à 2 1/2	Paris,	76 3/4 77
Lond.	32 1 16e	Amſt.	53 7 8	Lond.	33 11 1/2		
Hambourg,	179 3/4	Cadix,	15 3	Bordeaux.	53 3/4	Amſterd.	95 3/4 96
Madrid,	14 18	Madrid,	15 4	Madrid,	93 1/4 1/8		
Cadix,	14 18 6	Livourne,	98 1/2.	Cadix.	92 1/2	Londres,	40 1/2 5 8
Livourne,	96 1/2	Naples	86	Lisb.	46		
Lyon,	3/4 p.	Gênes,	96 1/2.	Veniſe,	89 1/2	Madrid.	1/2 p. 3/8 p. *let*
		Paris, 1 p. 0/0 b.		Gênes,	85 3 8		
		Lyon. Pâque, 2 p. 0/0 b.		Livourne,	87 1/4		
		Montpellier, au p. 60 j.		Hamb.	32 1 16e		
		Piaſtres,	49 10				

QUESTION DE COMMERCE.

En Janvier 1757 un Fabricant de Province convient avec un Négociant d'un Port de Mer de lui adreſſer des marchandiſes de ſa Fabrique, pour les vendre en commiſſion à la rétribution convenue.

En conſéquence le Fabricant envoie, depuis 1757 juſqu'en 1763, audit Négociant pour deux cents mille francs environ de

marchandiſes, dont partie a été vendue pendant ledit intervalle de temps, & dont il en reſte encore à préſent pour vingt mille francs environ, que le Commiſſionnaire eſt par conſéquent dans le cas de renſeigner, ainſi qu'il en convient.

Pendant l'intervalle de 1757 à 1765, le Commiſſionnaire a adreſſé au Fabricant différens états de compte, à aucuns deſquels le Fabricant n'a jamais acquieſcé, les ſoupçonnant d'infidélité, & s'étant toujours réſervé d'en faire la diſcuſſion & la vérification; de ſorte que ces comptes ſont toujours reſtés en ſouffrance de la part du Fabricant.

Le Commiſſionnaire refuſe à préſent la vérification de la diſcuſſion deſdits comptes, & ſe fonde ſur cela ſur le laps de temps: il prétend, à ce qu'il paroît, que les états de compte par lui adreſſés ſont autant de liquidations ſoldées.

C'eſt ſur quoi on ſupplie MM. les Négocians, ou autres éclairés, de vouloir bien donner leurs avis par la voie de cette Gazette.

On penſe que ce Commiſſionnaire n'eſt pas fondé.

1°. Parce qu'il n'a joint à ſes comptes aucunes pieces juſtificatives.

2°. Parce qu'il y a des omiſſions dont il ne peut diſconvenir.

3°. Parce qu'il lui reſte encore pour vingt mille francs de marchandiſes appartenantes au Fabricant, & dont il a à faire les renſeignemens.

4°. Parce qu'enfin le Fabricant a toujours laiſſé ces comptes en ſouffrance, & qu'il s'en eſt explique en differens temps par ſes lettres.

Entr'autres infidélités, on a à reprocher au Commiſſionnaire d'avoir mandé en différentes fois au Fabricant, en Juin 1757, d'avoir vendu pour ſon compte & s'être engagé en ſon nom à fournir à Pierre en Septembre ſuivant 20 pieces de marchandiſes pour une ſomme de 14000 livres; que ſur cet avis le Fabricant a fait faire leſdites 20 pieces de marchandiſes, & les a envoyées pour le temps; qu'au commencement d'Août, ne recevant pas leſdites 20 pieces, le Commiſſionnaire a mandé au Fabricant, que faute par lui de les fournir, les Acquéreurs en alloient acheter d'autres à ſes frais, ou prétendre des dommages & intérêts; que pour éviter cela, le Fabricant redoubla de travail & d'intelligence, & fournit enfin leſdites 20 pieces au temps marqué: cependant leſdites 20 pieces ne ſe trouvent ni dans les comptes du Commiſſionnaire, ni vendues; de ſorte qu'elles ſont encore chez le Commiſſionnaire, qui, ſur ce que lui en a mandé le Fabricant, a ſimplement répondu, que ces pieces n'étoient pas arrivées à temps; ce qui eſt reſté en ſouffrance, ainſi que les autres reproches qu'on a à faire au Commiſſionnaire.

C'eſt encore ſur quoi on deſireroit avoir des avis.

OBSERVATIONS

Sur le Commerce du Nord.

Graces aux ſoins paternels, à la ſageſſe & à la prudence du Miniſtère, notre Commerce avec le Nord, qui déclinoit chaque jour, eſt dans le cas maintenant de faire des progrès.

Depuis long-temps les Négocians ſe plaignoient qu'il n'y avoit point de Traité de Commerce avec les Puiſſances de la Mer Baltique, que par conſéquent ils ne pouvoient plus trafiquer avec avantage; les Anglois, & principalement les Hollandois, étoient les ſeuls qui abordoient à ces parages; ils y portoient, comme ils y portent encore, de nos principales matieres premieres & de nos fabrications, & ils nous revendoient enſuite, comme ils le font toujours, celles qu'ils puiſent dans ces Contrées.

Leur Commerce ſe borne à un pur cabotage ou à un Commerce d'économie, il eſt vrai; mais ils retirent tout le fruit du nôtre, & nous impoſent même communément les loix qu'ils jugent à propos ſur nos debouchés, pour rendre leur cabotage d'autant plus fructueux.

Nous avions un Traité de Commerce avec les Villes Anſéatiques en date du 28 Septembre 1716; les conditions qu'il contenoit ne s'y trouvant ſuffiſamment avantageuſes & utiles, elles ont été rectifiées avec Hambourg, qui eſt Capitale de ces Villes, dans le Traité du 1er Avril 1769 que l'on vient de publier.

Nous avons un Traité du 23 Août 1742 avec le Danemarck; mais l'on n'en con-

roit plus avec la Suede & la Ruſſie ou la Moſcovie, ou s'il en exiſte, ils ſont ſuſceptibles de rectifications.

Que d'avantages ne réſultera-t-il pas, lorſque les vues judicieuſes du Miniſtere ſeront remplies!

DE BORDEAUX, *le 4 Juillet 1769.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere ſorte, 51 à 52 ℔, ſeconde ſorte, 48 à 49, troiſiéme ſorte, 44 à 46, quatriéme ſorte, 41 à 42, petits ſucres, 39 à 40, communs, 35 à 38, tête, 30 à 33. Sucre brut le quintal, de Léogane, 26 à 32, du Cap, 25 à 31, de S. Louis, 24 à 30, de la Martinique, 22 à 27. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 20 ß 6 ₰, d°. marchand, 19 ß 9 ₰ à 20 ß, d°. vieux, 18 à 19 ß. Café S. Domingue la livre nouveau fin, 19 ß 6 ₰, d°. marchand, 18 ß 6 ₰, à 18 ß 9 ₰, dito vieux, 17 à 18 ß. Indigo bleu & violet, la livre, 8 ℔ 10 ß à 9 ℔, mêlé, 7 à 8 ℔, cuivré fin, 5 ℔ 17 à 18 ß, d°. marchand, 5 ℔ 12 à 15 ß, dito ordinaire, 5 ℔ 5 à 8 ß. Coton Saint-Domingue le quintal, 100 à 107 ℔, dito de la Martinique, 80 à 90 ℔, gingembre gris, 18 à 20 ℔, canefice, 35 à 40 ℔, cuirs tannés, 50 à 70 ℔, dito en poil, 30 à 45 ℔, rocou, 23 à 24 ß, cacao de la Martinique, 12 ß 9 ₰ à 13 ß, ſyrop de rafinerie le quintal 15 ℔. Eaux-de-vie, 120 ℔ les 32 veltes.

DU HAVRE, *le 12 Juillet.*

Navire en armement.

Le Navire la *Douce Marie* d'environ 220 tonneaux, armé de 6 canons & autres menues armes à proportion, 16 hommes d'équipage, commandés par le Capitaine *Auguſtin Leconte*, eſt en charge dans ce Port pour Cadix & Marſeillle, & partira vuide comme plein au plus tard le 10 Août prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à *Amiens* à MM. *Galand* pere & fils; à *S. Quentin* à MM. *Daniel Cotin* & Compagnie; à *Paris* à MM. *Tourton* & *Baur*; à *Rouen* à M. *J. N. Ribard*, & au *Havre* à MM. *David Chauvel* & fils, Armateurs de ce Navire.

MÉCHANIQUE.

Moyen ſimple & ingénieux, tiré du Recueil des Machines de Branca, Ouvrage Italien. Par M. Pingeron.

Les Méchaniques offrant de très-grandes reſſources dans les Manufactures par l'économie qu'elles apprennent à faire des hommes, nous croyons remplir l'objet que nous nous ſommes propoſés dans nos Gazettes, en rapportant tout ce qui peut contribuer à étendre ces ſciences. Le moteur que nous annonçons n'eſt autre choſe qu'un chapelet compoſé d'une chaîne ſans fin, c'eſt à-dire, dont les bouts ſont réunis; elle eſt garnie de diſtance en diſtance de globes de cuivre ou de fer blanc. Cette chaîne paſſe d'abord ſur une roue qui mene un arbre qui porte une lanterne ou une roue dentée, pour faire mouvoir une machine quelconque; le chapelet entre enſuite dans un tuyau cylindrique, dont le diamétre eſt un peu plus grand que les globes qui compoſent le chapelet: une petite ſource remplit ce tuyau, & le poids des colomnes d'eau, qui agit ſur ces globes, fait deſcendre le chapelet, qui tournant ſans ceſſe fait aller la machine. Ce moteur peut avoir lieu dans les cas où l'on n'auroit pas aſſez d'eau pour faire aller la roue d'un moulin. On ſent aiſément que le poids de la colomne ſupplée au volume d'eau ou à ſon impétuoſité. On doit donc avoir grand ſoin que l'eau tombe pure dans le tuyau cylindrique, de peur qu'il ne s'engorge. On mettra donc une grille ſous l'endroit où elle tombe, ou au bout de la rigolle qui la conduit; l'ouverture ſupérieure du tuyau cylindrique doit être en forme d'entonnoir.

PRESSE A MANIVELLE,

Inventée par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au ſervice de Pologne.

L'utilité des preſſes dans la pratique des Arts m'a engagé à faire des recherches ſur la maniere de les ſimplifier: quoique je convienne que l'application de la vis à cette machine ſoit la plus naturelle, elle entraine

cependant beaucoup d'inconvéniens.

1°. La difficulté d'exécuter cette vis & ſon écrou ; 2°. le temps que l'on perd pour mettre les barres à différentes repriſes dans la lanterne, pour faire deſcendre le chapeau de la preſſe ; 3°. enfin la place qu'exige la manœuvre de la machine. Je cherchai à remédier à tous ces défauts dans le preſſoir que j'ai rendu public en 1766 dans le Journal d'Agriculture mois Juillet, Partie 1re. Les obſervations que l'on m'a fait faire depuis m'ont engagé à faire les corrections ſuivantes.

La preſſe eſt compoſée de deux montans comme à l'ordinaire ; le chapeau les reçoit dans deux entailles quarrées ; au-deſſus du chapeau ſont deux barres de fer verticales qui ſont dentelées, dans leſquelles engrainent deux petites roues dentées, traverſées par un arbre horizontal qui paſſe au travers des montans : au delà de ces pieces de bois eſt un rochet ſur l'arbre de fer, avec un cliquet au-deſſus pour empêcher la réaction des marieres que l'on comprime, & un œil au bout de l'arbre pour recevoir la manivelle à laquelle eſt appliquée la puiſſance. Si l'on deſiroit une force plus conſidérable, on pourroit adapter à l'arbre horizontal deux lanternes, dans les barreaux deſquelles on mettroit des leviers. Il eſt vrai que l'on retomberoit dans le troiſième inconvénient que j'ai voulu éviter. Je penſe qu'une manivelle d'une certaine longueur produit un effort ſuffiſant pour comprimer les choſes les plus ordinaires. Les deux bandes de fer crenelées doivent être un peu plus hautes que les montans, & paſſer par une traverſe qui les aſſujettiſſe par le haut. Il eſt facile de concevoir qu'une ſeule barre ſuffit dans les petites preſſes : ce n'eſt que dans le cas où l'on voudroit comprimer de grandes ſurfaces qu'on doit en mettre deux.

La machine que je viens de propoſer n'eſt autre choſe que le cric qui opere dans un ſens renverſé. Cette preſſe, dont l'exécution eſt ſi ſimple, n'exige que très-peu d'entretien, & paroît ſupérieure à celle qui eſt rapportée dans l'Encyclopédie, où les matieres ſont comprimées, à l'aide d'un cordage qui ayant paſſé ſur des mouffles va ſe rouler autour d'un arbre auquel eſt fixée une grande roue à laquelle la puiſſance eſt appliquée.

L'effet de la preſſe à manivelle eſt prompt. En relevant le cliquet qui empêche la réaction, on peut remonter le chapeau ou crapeau avec la plus grande aiſance, ſi l'on tourne la manivelle dans un ſens contraire.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 15 Juillet 1769.*

	liv.	s.	d.	
Or de Portug. à . .	717			marc.
Du Mexique à . . .	708			
Du Perou à . . .	700			
Les guinées à . . .	715			
Ducats à	97	5		
Or fin à 23 k. 31				once.
32 à	98	10		
Or à 20 karats à . .	82	10		
L'argent à 11 d.				
20 g. à	53	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10				
gr. à	51	10		
Piaſtres, à	48	10		

FINANCES.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Juillet 1769.	*Jeudi 13.*	*Vendredi 14.*	*Samedi 15.*
Ac. des Indes.	1015	1020	1015
Emp. de la Com.		360	
Prom. à 5 p $\frac{0}{0}$.		30	
Prom. à 4 p $\frac{0}{0}$.	50 $\frac{1}{2}$	51	51
Ac. des Fermes.	850	852 $\frac{1}{2}$	852 $\frac{1}{2}$
1 ſ. p. l. du Dix.			
3e. Loterie.	1	1	
Annuités.	295	295	295
Coup. d'An.		59	
Emp. de 50 mil.			46
Emp. de 30 mil.	48 $\frac{1}{2}$	48 $\frac{1}{2}$	48 $\frac{1}{2}$
Col. 1759.		50	
Canada.	54 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{1}{2}$	55 10 m
4e. L. Epoques.	17	17 16 $\frac{1}{2}$	17
Nouette.	47 $\frac{1}{2}$	47 $\frac{1}{2}$	47 $\frac{1}{2}$
Ac. de la caiſſe	1035	1032 $\frac{1}{2}$	
tirage de la C.	3e 385 4e 340 5e.		3e 385 4e 343
2e Lot. Comp.	306 (334.	309 8 9	308
Bretagne.			
Languedoc.			
A 3 p. $\frac{0}{0}$ ſ. l. cuirs			
A 3 p. $\frac{0}{0}$ ſ. l. Poſt.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 57.

DE ROUEN.

Suite de l'état général des bleds, ſeigle, &c. venus dans ce Port pendant le premier trimeſtre de l'année 1769, tant pour être conſommés dans cette Province, que pour paſſer à Paris, & noms des Ports François ou Etrangers d'où ils ont été apportés; ſçavoir :

EN FEVRIER.

De *Bordeaux*, 66 barils 336 ſacs de farines ; de *Libourne*, 1 grenier de froment ; de *Treguier*, 4 greniers 59 tonneaux & demi 990 boiſſeaux dito ; de *Fecamp*, 108 ſacs dito ; du *Havre*, 14 greniers 5273 ſacs 10312 boiſſeaux dito, 1 grenier 350 ſacs de ſeigle ; de *Tancarville*, 31 ſacs de froment ; de *Strangford*, 1 grenier dito ; de *Peroti*, 1 grenier dito ; de *Pont-l'Abbé*, 1 grenier dito ; de *Saint Malo*, 1 grenier dito ; de *Nantes*, 1 grenier 39 ſacs dito ; de *Paimpol*, 1 grenier dito ; de *Dahouet*, 1 grenier dito ; de *Wexford*, 1 grenier d'orge ; d'*Elbourg*, 1 grenier de froment ; de *Roterdam*, 1 grenier dito ; de *Hambourg*, 1 grenier 538 ſacs dito, 410 ſacs de ſeigle, 670 ſacs d'orge.

TOTAL *de Février*, 29 greniers 59 tonneaux & demi 3969 ſacs 11302 boiſſeaux de froment, 1 grenier 760 ſacs de ſeigle, 66 barils 536 ſacs de farines, 1 grenier 670 ſacs d'orge.

EN MARS.

Du *Havre*, 7 greniers 3129 ſacs 1200 boiſſeaux de froment, 231 ſacs de farines ; de *Honfleur*, 369 ſacs de froment, 2 tonneaux 235 barils 2043 ſacs de farines ; de *Cherbourg*, 2 barils de farines ; de *Tancarville*, 100 ſacs de froment, 4 ſacs de ſeigle ; de *Treguier*, 2 greniers de froment ; de *Nantes*, 3 greniers, 9 tonneaux 4 ſacs de froment, 139 barils de farines ; d'*Audierne*, 2 greniers 85 tonneaux & demi de froment ; de *Saint Gilles*, 1 grenier de froment ; de *Bayonne*, 1 grenier dito, 536 ſacs de farines ; de *Bordeaux*, 10 barils 2148 ſacs de farines, 76 ſacs d'orge ; de *Libourne*, 1 grenier de froment ; de *Lezardieu*, 1 grenier dito, de *Bellon*, 1 grenier dito ; de *Quimperlé*, 1 grenier dito, d'*Amſterdam*, 2 greniers 52 laſts dito ; d'*Oſtende*, 130 ſacs de farines ; de *Roterdam*, 1 grenier de froment, de *Dregheda*, 1 grenier dito.

TOTAL *de Mars*, 24 greniers 52 laſts 94 tonneaux & demi 3802 ſacs 12 boiſſeaux de froment, 4 ſacs de ſeigle, 2 tonneaux 286 barils 5867 ſacs de farines, 76 ſacs d'orge.

En général il eſt entré dans le Port de Rouen pendant tout le trimeſtre de l'année, 80 greniers 52 laſts 220 tonneaux 16380 ſacs 17155 boiſſeaux de froment, 3 greniers, 764 ſacs de ſeigle, 46 tonneaux 2376 baris 12215 ſacs de farines, 2 greniers 809 ſacs d'orge.

Nota. Le grenier peut être évalué à environ 70 à 90 tonneau, le tonneau à 2000 livres peſant, le laſt à 4000 livres peſant.

DE BORDEAUX.

EXPORTATION.

Etat des Marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées de cette Ville pour différentes Villes Françoiſes & Etrangeres, tant par terre que par mer, pendant le mois de Juin 1769 : ſçavoir ;

PAR TERRE.

Pour la *Suiſſe*, 4 bariques de ſucre blanc, 1995 liv. d'indigo, 6513 liv. de café ; pour *Marſeille*, 978 liv. d'indigo ; pour l'*Italie*, 245 liv. dito, 3120 liv. de cacao ; pour *Baſle en Suiſſe*, 3219 liv. d'indigo, 695 livres de rocou ; pour *Strasbourg*, 2396 livres d'indigo, 3840 livres de café, 190 livres de rocou ; pour *Metz en Lorraine*, 165 livres d'indigo.

PAR MER.

Pour *Hambourg*, 306 bariques 7 quarts de ſucre brut, 657 bariques 15 quarts de ſucre blanc, 26291 liv. d'indigo, 1069931 l. de café, 894 liv. de cacao, 300 livres de rocou, pour *Amſterdam*, 123 bariques 2 quarts de ſucre brut, 402 bariques 4 quarts de ſucre blanc, 4991 liv.

d'indigo, 69011 liv. de café, 2567 liv. de cacao; pour *Roterdam*, 348 bariques 2 quarts de ſucre brut, 14872 liv. de café; pour l'*Eſpagne*, 18 bariques 7 quarts de ſucre blanc; pour *Stockholm*, 50 bariques de ſucre brut, 163 bariques 3 quarts de ſucre blanc, 760 liv. d'indigo; pour *Saint Sebaſtien*, 136 bariques de ſucre blanc, 31369 liv. de cacao; pour *Stetin*, 82 bariques de ſucre brut, 141 bariques de ſucre blanc, 1111 liv. d'indigo, 120056 liv. de café, 1142 liv. de cacao, 190 liv. de rocou; pour *Lubeck*, 16 bariques de ſucre brut, 45 bariques de ſucre blanc, 980 liv. d'indigo, 18809 livres de café; pour *Brême*, 1 barique de ſucre blanc, 3748 livres d'indigo, 355726 liv. de café, 227 liv. de cacao; pour *Dantzick*, 8 bariques de ſucre brut, 4 bariques de ſucre blanc, 5151 l. d'indigo, 127843 liv. de café, 1055 liv. de cacao; pour *Bayonne*, 61 bariques 1 quart de ſucre brut, 13 bariques 3 quarts de ſucre blanc, 215 liv. de café, 6444 liv. de cacao; pour *Dorth*, 37 bariques de ſucre blanc; pour *Petersbourg*, 6 bariques de ſucre blanc, 1455 liv. d'indigo, 22667 livres de café; pour *Copenhague*, 30 bariques de ſucre blanc, 792 liv. d'indigo, 18875 liv. de café; pour *Altena*, 1205 liv. d'indigo; pour *Rethel*, 12268 l. de café, 105 liv. de cacao, 1111 liv. de rocou; pour *Dunkerque*, 1174 liv. d'indigo; pour *Riga*, 1 barique de ſucre blanc, 4673 liv. de café, 620 liv. de cacao; pour *Colberg*, 755 liv. d'indigo; pour *Bilbao*, 4 bariques de ſucre blanc; pour *Amſtam*, 317 liv. d'indigo, 8792 livres de café; pour *Fiume*, 84 bariques de ſucre brut, 173 bariques 2 quarts de ſucre blanc; pour la *Rochelle*, 3411 liv. d'indigo; pour *Elſeneur*, 5810 livres de café; pour *Fridericſtadt*, 19977 livres de café; pour *Chriſtiania*, 1685 liv. dito; pour *Dramen*, 200 liv. dito; pour *Nice*, 1260 livres dito; pour *Dronthem*, 27927 liv. dito; pour *Konigsberg*, 555 liv. dito.

Il a été exporté pendant le même mois, pour l'*Eſpagne*, 98560 quintaux de menus grains, 722 quintaux de feves, 11888 quintaux de farines.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 26 Juin au 2 Juillet 1769, il eſt entré dans ce Port huit Navires François & quatre Etrangers; des François, la *Sainte Anne*, Capitaine *Antoine Cautel*, venant de Barcelonne, la *Fortune*, Capitaine *Antoine Vaillen* de Berre, venant d'Alexandrette; la *Joſephine*, Capitaine *François Antoine Aubin* de la Ciotat, venant de Sourd, chargés tous trois de quelques marchanſes pour divers Particuliers; la *Vierge de Miſericorde*, Capitaine *Charles Falquiere* d'Agde; le *Saint Raymond*, Capitaine *Simon Reynaud*, de Cette, venant tous deux de Cette chargés de quelques marchandiſes, & le dernier ayant de ſurplus une partie de mélaſſe qu'il porte à Naples; le *Saint Joſeph*, Capit. *Jean-Joſeph Louard* de Saint Tropès, venant de ce même endroit chargé de 180 quintaux de haricots; le *Saint François*, Capitaine *Boniface Rouſtan* de Canne, venant de Patras & de Navarin, chargé de 1300 milleroles d'huile & de pacotille pour divers Particuliers; la *Catherine*, Capitaine *Antoine Bouchet*, venant de Genes ſur leſt; des Etrangers, les *Ames du Purgatoire*, Capitaine *Michel Villa* Catalan ainſi que le ſuivant, venant de Melaſſe chargé de vin; le *Saint Antoine de Pade*, Capitaine *Etienne Vilato*, venant de Polamos avec quelques marchandiſes; M. *Alexandre Vidau*, Major de l'Eſcadre de trois Galeres de Sa Sainteté, commandée par M. le Chevalier *Polantiani*, venant de Civita Vechia; le *Soint Jean Baptiſte*, Capitaine *Michel André* de Saint Raphael, venant de Frejus avec 20 quintaux de fromage.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 37 Bâtimens François & 11 Etrangers, allant en Italie, en Eſpagne, à Narbonne, à Agde, à Livourne, à Antibes, à la Ciotat, à Malaga, à Cadix, à Arles, à Toulon, à Frejus, à Barcelonne, en Corſe, à Cette, à Hieres, à Meſſine, à Palerme, à Naples, en Sardaigne, en Barbarie, à Gênes, à Menton, en Languedoc, à la Seine, à Saint Tropès, à Cannes, à Nice & à Oneille, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, quincaillerie, droguerie & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.